



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

Politique de Contrôle

Direction Transformation et
Distribution des Denrées
alimentaires

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique, 55
1000 Bruxelles
Tél. 02 211 82 11

info@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Aux organismes de certification
Aux fédérations professionnelles

Correspondant :	Vincent Helbo			
Téléphone :	02/211 86 34			
E-mail :	vincent.helbo@afsca.be			
Votre lettre du	Vos références	Nos références	Annexes	Date
		PCCB/S3/VHO/120004 808376		10-01-2012
Objet :	nouvelles activités			

Madame, Monsieur,

Jusqu'au 31 décembre 2011, une entreprise qui disposait d'un système d'autocontrôle validé et qui commençait une nouvelle activité, devait faire valider son système d'autocontrôle pour cette nouvelle activité dans les 6 mois de sa création pour conserver le droit au bonus.

L'Agence a décidé de porter ce délai de 6 mois à 12 mois pour les activités nouvelles commençant à partir du 1^{er} janvier 2012,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Signé
Herman Diricks
Directeur général